REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION

SOMMAIRE :

Nomination de M. AYITE Gabriel au poste de Directeur-Adjoint des Affaires civiles et pénales.-

DECRET N°69-257/PR/MJL

du 10 Octobre 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT

VU la Proclamation du 17 Juillet 1968, approuvée par le Référendum du 28 Juillet 1968 ;
VU le Décret n° 230/PR-SGG du 31 Juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n° 234/PR-SGG du 16 Août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
VU la Loi n° 65-5 du 20 Avril 1965, portant Statut de la Magistrature Dahoméenne et les textes modificatifs subséquents ;
VU la Loi n° 65-3 du 20 Avril 1968, fixant la Composition, l'Organisation et le Fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
VU la Loi n° 59-21 du 31 Août 1959, portant Statut Général de la Fonction Publique et les textes subséquents ;
VU le Décret n° 314/PR-MJL du 16 Octobre 1968, portant nomination de Monsieur AYITE Gabriel en qualité de Conseiller p.i. à la Cour d'Appel de Cotonou ;
VU le Décret n°69-256/PR/MJL du 10 Octobre 1969, rapportant le Decret n° 314/PR-MJL susvisé ;
SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1 er.- Monsieur AYITE Gabriel, Magistrat du 3° grade, 5° échelon, est nommé Directeur-Adjoint des Affaires Civiles et Pénales à l'Administration Centrale de la Justice et de la Législation.

ARTICLE 2.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de l'exécution du présent Décret qui aura effet pour compter du 1er ~~Octobre~~ décembre 1969 et sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 10 Octobre 1969

Emile Derlin ZINSOU.-

Par le Président de la République
Chef du Gouvernement,
Le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice et de la Législation,

Issaka DANGOU.-

AMPLIATIONS :

PR	5				
SGG	2				
ASM	4				
MJL	10				
AS	1				
Ministres	10				
CCA	2				
CG	2	IAA	1	CES 5 - SGM 10 - DB-CF-DC-Solde 4	
Tribunaux	14	JORD	1	DEP-Dtion Stat.4 - DCCT-DN-Gde Chanc. 3	